

economiesuisse, le retour

En novembre dernier, les milieux économiques disaient ouvertement leur préférence pour les deux candidats Blocher et Merz au Conseil fédéral, après avoir tout aussi clairement manifesté leur désir de voir l'UDC renforcer sa députation aux Chambres. Le même mois, le Vorort et la Société pour le développement de l'économie suisse (sdes) fusionnaient pour former ensemble la Fédération des entreprises suisses, déjà connue sous l'appellation promotionnellement correcte d'*economiesuisse*.

Voilà une organisation faïtière qui revient de loin. En septembre 1999, Andres Leuenberger, alors président du Vorort, devait encaisser l'échec de son projet de fusion entre les deux organisations précitées et l'Union centrale des associations patronales. A l'époque, Christoph Blocher, conseiller national et patron du groupe Ems, affirmait que les milieux économiques avaient mieux à faire que tenir des séances et pourraient avantageusement remplacer leurs associations par «deux ou trois personnes pleines d'entregent» travaillant dans les coulisses fédérales.

Cette forme de lobbying paraissant imprudemment minimaliste, l'idée d'un mariage à deux plutôt qu'à trois fut reprise à l'automne 2000. Les trois ans de fiançailles furent difficiles: beaucoup de têtes ont roulé du côté de Zurich mais, tandis que les comités tanguaient, Rudolf Ramsauer, directeur d'*economiesuisse*, tenait fermement la barre. Et conduisait une campagne de votations après l'autre: de la plus modeste (moins de cinq millions de francs) à la plus généreuse (plus de dix millions). Avec des résultats variables - les sept à huit millions dépensés en faveur de la loi sur

l'électricité n'auront pas suffi - mais avec une détermination croissante.

Aujourd'hui, *economiesuisse* affirme sa présence sur tous les fronts. Ses volumineux programmes économiques servent de bases de travail aux secrétaires patronaux et de catalogues aux parlementaires en mal d'interventions. Ses études, avis et consignes remplissent les pages de la presse économique et professionnelle, où le même Ramsauer ne cesse d'apparaître. Il salue la nouvelle composition du Conseil fédéral, préconise la restructuration des hautes écoles, annonce la réforme du marché intérieur, réclame la réduction des impôts directs, prédit la relance des affaires mais pas forcément la croissance de l'emploi; et ressert à tout propos sa préoccupation obsessionnelle: l'assainissement des finances publiques.

A *economiesuisse* on sait que la répétition d'un message augmente ses chances de passer. Pourvu que l'émetteur prenne soin de varier le ton et de s'assurer d'efficaces relais. Porte-parole attitrée, la sdes n'assume pas seule sa mission d'information-propagande, à laquelle contribue entre autres le *think tank* nommé Avenir Suisse. Sans compter tout un réseau de groupements et comités, permanents ou ad hoc, dont l'influence s'étend jusque sous la Coupole fédérale.

Coincidence significative, la puissance retrouvée des milieux économiques suisses se manifeste au moment où les Alémaniques réaffirment une prépondérance que les Romands battaient encore récemment en brèche, grâce à une brochette de personnalités désormais hors marché. Un déclin à mettre en regard avec l'absence des Romands à la tête des commissions permanentes des Chambres fédérales pendant la législature qui commence. YJ

Dans ce numéro

Le patronat et l'UDC attaquent l'assurance invalidité pour mieux viser l'ensemble de la protection sociale.

Lire en page 2

Armée XXI pourrait mettre fin au service militaire obligatoire.

Lire en page 3

La politique de la famille n'existe pas.

Lire en page 4

Premières salves post-électorales

Les «faux invalides» n'expliquent pas tous les problèmes de l'AI. La «chasse aux abus» menée par les milieux patronaux et l'UDC prépare les attaques à venir contre le système de sécurité sociale et l'augmentation de la TVA destinée au financement de l'AVS.

La rentrée politique de Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse reprend un thème de campagne cher à l'Union démocratique du centre: les abus dans l'assurance invalidité (AI). Ce parti, maître à penser de la chasse aux abus de tous ordres, annonce aussitôt qu'il soutient les revendications patronales. Moins d'une semaine plus tard, le nouveau conseiller fédéral UDC Christoph Blocher s'en prend aussi aux «faux invalides», au cours d'un discours pourtant qualifié de «modéré» par la presse. L'AI est en effet une cible idéale. Son déficit est le plus grand et la croissance de ses dépenses la plus importante de toutes les assurances sociales. Le commun des mortels ne s'y identifie guère, car il n' imagine pas y faire recours,

contrairement à l'AVS par exemple. Le citoyen moyen considère en outre l'expression «il est à l'AI» comme dégradante, voire infamante.

La sécurité sociale en point de mire

On ne peut nier les problèmes de l'AI, les abus non plus, et c'est ce qui rend la tâche de Peter Hasler et de ses alliés plus facile. Les médecins qui profitent des demandes de rentes AI sont peu nombreux, mais ils existent. De même, chacun peut citer dans son entourage un ou plusieurs rentiers dont l'incapacité apparente de travail ne paraît pas justifier une «mise à l'AI». Toutefois, ces abus sont suffisamment peu nombreux pour qu'il soit trompeur de leur attribuer la responsabilité du mauvais état de l'AI.

Ce n'est pas aux abus qu'en veulent UDC et patronat, mais bien à la protection sociale en soi. La «chasse aux abus» n'est qu'un prétexte pour réduire les prestations et les dépenses de l'AI sans avoir à attaquer de front le système des assurances sociales. Preuve en est le simplisme des solutions développées par Peter Hasler: une taxe de cent francs par recours (pour limiter ces derniers) et un réexamen systématique des rentes tous les un à deux ans. On peut douter du sérieux de la première mesure: ce montant ne découragera pas de nombreux recourants. Elle est également anti-sociale: cent francs représentent une somme importante pour de nombreux invalides. Quant à la seconde, sa mise en pratique semble difficile: comment ne pas faire exploser les coûts administratifs? Et quel est l'intérêt d'un réexamen lorsque le degré d'invalidité ne se modifie pas (le réexamen existe déjà quand l'état de la personne change)?

Les effets de manche du patronat ne doivent pas occulter les vraies causes des problèmes de l'AI. Des rapports de travail toujours plus flexibles, des travailleurs de plus de cinquante ans dont l'économie ne veut plus et des diminutions des indemnités chômage, Peter Hasler ne dit mot. Pourtant, un effort du patronat sur ces points contribuerait certainement à diminuer la croissance des dépenses de l'AI.

Le patronat contre l'augmentation de la TVA

Plutôt que de trouver de véritables solutions pour l'AI, il s'agit pour le patronat de préparer le terrain contre l'augmentation de la TVA (soumise au peuple en mai) destinée à financer le premier pilier. L'UDC a déjà annoncé son opposition depuis longtemps.

Plus encore que des propositions de l'Union patronale, il faut s'inquiéter de l'absence de réaction des syndicats, alors que l'UDC est aussitôt revenue à la charge, démontrant une fois de plus son professionnalisme de la communication. La bataille sociale se gagne aussi dans les médias et, de ce point de vue, la gauche est mal partie. Il serait temps qu'elle se rattrape. *jcs*

Des Léopards suisses

Le chef de l'armée suisse aurait trouvé un acquéreur pour cent cinquante chars Léopards superflus dans la nouvelle armée. L'Australie les achèterait pour à peine plus que leur valeur de ferraille.

Mais on a encore en mémoire l'empoigne de leur achat. Non seulement les Léopards étaient jugés indispensables à la stratégie du jour, celle d'une guerre de mouvement sur le Plateau, mais encore devaient-ils être adaptés aux exigences suisses. Et ce travail de perfectionnisme seules des entreprises suisses pouvaient l'accomplir, moyennant de profitables retombées. Jamais à ce point, ne furent entremêlés armée et intérêts privés, au nom de la qualité suisse. Qualité suisse, comme sur les slogans de l'UDC. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alez Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles F. Pochon (cftp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Les citoyens ne seront plus tous soldats

Le service militaire obligatoire semble en voie de disparition. Les baisses d'effectifs prévues par la réforme en vigueur pourraient le condamner.

«Je n'exclus pas une révision constitutionnelle dans vingt ans, disant, par exemple, que 50% des jeunes Suisses servent dans l'armée et les autres ailleurs» (24 heures du 6 janvier). En d'autres temps, cette déclaration du chef de l'armée, Christophe Keckeis, aurait fait l'effet d'une bombe. Passée presque inaperçue, elle confirme que l'armée suisse a terminé sa mue: le service militaire obligatoire - érigé en mythe national - n'aura bientôt plus de raison d'être.

Les effectifs de l'armée sont en constante diminution. Avec le passage à Armée XXI ce début d'année, la diminution est particulièrement spectaculaire: de 360 000 hommes, l'armée est passée à 140 000 militaires et 80 000 réservistes. Une modification qui ne s'est d'ailleurs pas faite sans certaines zones d'ombre (cf. encadré). La réduction des effectifs

de l'armée et de la protection civile va se poursuivre. A court terme, il n'y aura pas de place pour toutes les personnes astreintes au service, même en pratiquant, comme à l'heure actuelle, une politique généreuse des exemptions.

Quel avenir dès lors pour l'obligation de servir? Une solution consisterait à supprimer purement et simplement le service militaire obligatoire pour les hommes de nationalité suisse, tel qu'il figure à l'article 59 de la Constitution, et à maintenir un service de milice organisé sur la base du volontariat. Une manière somme toute relativement simple pour l'armée de résoudre ses problèmes d'effectif. Mais, le principe d'un service pour la collectivité ne doit pas être balayé d'un revers de main. Il constitue sans doute un élément fondamental de la cohésion nationale. Encouragement du bénévolat, recon-

naissance de l'action politique, engagement dans diverses formes d'aide à la collectivité: les idées ne manquent pas pour imaginer un autre type de service que femmes et hommes pourraient effectuer.

Les mythes ont la peau dure en Suisse. Le débat politique ne s'est

pas encore vraiment ouvert sur l'avenir du service «militaire». Paradoxe étonnant: c'est le premier véritable chef de l'armée en temps de paix et non pas un responsable politique qui donne le coup de semonce. Le combat s'annonce passionnant. *ad*

L'arbitraire sous les drapeaux

La durée de l'obligation de servir est désormais fixée à 260 jours pour les soldats (art. 9 de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant les obligations militaires du 19 novembre 2003). L'article 88 al. 2 de ce texte détermine le régime transitoire du passage d'Armée 95 à Armée XXI: les militaires ayant effectué leur école de recrues avant le 31 décembre 2003 doivent en principe accomplir 130 jours de service de perfectionnement (les anciens «cours de répétition»). Mais, certains de ces militaires, qui n'ont pas été incorporés dans des formations, ont été placés dans la réserve, voire considérés comme surnuméraires. Ces chanceux n'effectueront en principe plus de services d'instruction mais les jours de service leur seront tout de même imputés...! Entre un petit séjour à assurer la sécurité du WEF et le rangement définitif du matériel militaire, voilà l'espace d'une décision toute militaire et arbitraire.

Forum de Davos

La valeur financière des valeurs citoyennes

Les altermondialistes n'ont pas encore changé le monde. Mais ils parviennent à changer le discours des grands patrons de l'économie. Le Forum économique mondial se tient fin janvier à Davos. Il se penchera sur un rapport intitulé *Values and Value**. Son but: promouvoir une attitude citoyenne des entreprises transnationales qui doivent englober les préoccupations sociales et environnementales dans leur stratégie économique.

Les auteurs du rapport ont en-

tendu les patrons de grandes entreprises basées dans quatorze pays, aux États-Unis, bien sûr, mais aussi en Suisse ou en Inde. Ils ont questionné également les investisseurs institutionnels, caisses de pension et autres assurances, qui sont les véritables propriétaires des firmes transnationales.

L'attitude citoyenne ne domine pas le monde des affaires. Et chacun se renvoie la balle. Les chefs d'entreprise se disent frustrés par l'attitude des investisseurs qui ne regardent que le rendement à

court terme. Les actionnaires ne se préoccupent des comportements sociaux ou écologiques que lorsqu'un conflit aigu secoue l'opinion et pourrait nuire à leur portefeuille. De leur côté, les investisseurs reprochent le manque de transparence des entreprises et l'absence de mesures chiffrables sur les bienfaits d'une attitude citoyenne qui, d'ailleurs, reste à définir.

Le rapport mentionne cependant quelques progrès récents. Aux États-Unis un groupe de

caisses de retraite d'États et de communes demande aux entreprises de prendre en compte les risques des changements climatiques. De son côté la Fédération syndicale AFL-CIO mène campagne pour que l'argent des retraites des travailleurs se dirige vers des investissements durables. La défense des valeurs citoyennes au sein des entreprises rejoindrait, sur le long terme, la valeur des investissements. *at*

*www.weforum.org/corporatecitizenship

Le bricolage fédéraliste

Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg, a étudié la politique de la famille en Suisse sous l'angle des finances publiques. Des mesures s'accumulent de tout temps sans articulation ni critique. Voilà pourquoi il faut revoir les compétences entre les différents acteurs, publics et privés, et redessiner un système devenu trop complexe.

En Suisse, la politique de la famille n'existe pas. Il faut l'inventer. La Confédération doit s'opposer à la force centrifuge du fédéralisme. Aujourd'hui, le bricolage saute aux yeux. Les interventions en faveur de la famille s'empilent au hasard d'une revendication ou d'un changement de société. La course aux crèches répond au

travail des femmes. Les allocations de naissance conjurent la dénatalité. Cohérence et simplicité font défaut. Le nombre de systèmes d'attribution des allocations familiales dépasse celui des cantons, plus de cinquante. Dans le fouillis des aides, des assurances et des primes, publiques et privées, les familles perdent le nord. Désorientées, elles ne profitent pas jusqu'au bout des ressources disponibles. On ignore l'existence d'un subside ou alors on s'en passe, découragé par les démarches administratives. Sans parler de leur répartition qui reste inégalitaire, favorisant paradoxalement les ménages aisés au lieu des plus démunis. Les déductions fiscales pour enfants, un pourcentage appliqué au revenu imposable, caricaturent les effets pervers de dispositions à première vue indiscutables.

Les objectifs d'abord

Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg, expert en finances publiques, censure ce bric-à-brac improductif. D'une part, «on est en présence d'une pluralité d'idées et de concepts, d'instruments et d'acteurs, qui le plus souvent travaillent sur leur propre chantier, sans trop se préoccuper de ce qui se fait ailleurs». D'autre part, «au fil des ans, des mesures s'ajoutent les unes aux autres sans que les plus anciennes ne soient jamais remises en question».

Contre l'histoire et les prérogatives cantonales, il faut rassembler les compétences et les

responsabilités. Il s'agit de revoir la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, et entre les intervenants du secteur privé. Face à l'éclatement de l'identité des familles, l'Etat doit définir le sens de son intervention et le traduire en mesures claires et ciblées. En d'autres termes, il s'agit de fixer d'abord des objectifs et de trouver ensuite les instruments adéquats, alors que maintenant «tout se passe comme si chaque acteur, voulant ajouter une pierre à l'édifice, regardait d'abord quel instrument pouvait être le sien, avec l'ambition d'établir sur cette mesure un monopole qui fera de lui un interlocuteur indispensable». L'objectif découle ainsi de l'instrument, contre toute logique

La famille pour la société

La présence de l'enfant devient centrale. La famille échappe à l'emprise du mariage et aux liens institutionnalisés. L'union libre, les parents seuls ou les familles reconstituées ébranlent le profil traditionnel des ménages, deux époux avec enfants. Dans tous les cas, la société reconnaît désormais l'utilité publique de la famille. Le caractère exclusivement privé de l'enfantement s'efface. L'aspect démographique, qui pèse sur la viabilité du système de sécurité sociale et sur l'évolution du marché du travail, ainsi que le rôle éducatif et intégrateur de la famille, quand tout va bien, sautent aux yeux. Voilà pourquoi, selon Bernard Dafflon, l'Etat doit compenser ces «ser-

vices» : «le secteur public achète les tâches accomplies par la famille». Via un «guichet unique», un dossier pour un enfant, qui regroupe les données nécessaires et simplifie les pratiques administratives, la famille peut accéder sans difficulté aux prestations prévues, dites de «compensation». Les allocations de maternité (élargies aux femmes sans activité lucrative), de base et de formation ont un caractère universel, non sélectif et sont à la charge de la Confédération.

Les cantons gèrent les allocations dites de «soutien». Calculées en fonction de la capacité financière des familles, elles ciblent les situations précaires. Trop souvent, on renonce aux enfants pour des raisons financières ou leur arrivée compromet l'économie en sursis du ménage. Elles remplacent les déductions fiscales pour enfants dont on connaît les effets pervers, malgré la réforme inscrite dans le paquet fiscal approuvé par le Parlement et combattue par le référendum des cantons.

Finalement, la socialisation et la prévention justifient les subventions de l'Etat en faveur des structures d'accueil de la petite enfance. En revanche, le financement de la dimension privée et marchande - garder les enfants pour permettre aux parents de travailler par exemple - incombe aux usagers et aux employeurs. *md*

Bernard Dafflon, *La politique familiale en Suisse: enjeux et défis*, Réalités sociales, Lausanne, 2003.

Faire-valoir électoral

Après les élections la famille retrouve l'anonymat politique. Thème de campagne mobilisateur, la question familiale fait les frais d'intérêts antagonistes toujours inconciliables et de l'état calamiteux des caisses fédérales.

La recherche de Bernard Dafflon accuse l'inexistence d'une véritable politique de la famille fondée sur les bénéfices sociaux qu'elle produit. Le marché de l'emploi dicte les mesures et les instruments qui doivent satisfaire ses besoins en main-d'oeuvre sans égard pour les identités multiples de la famille contemporaine. Or celle-ci, et la femme en particulier, qui incarne toujours dans l'imaginaire masculin l'âme du foyer, ne se réduisent pas à une force de travail qu'il s'agit d'optimiser, mais à un creuset d'expériences individuelles et sociales qu'il faut préserver et développer sur la voie de l'égalité des sexes et des chances. *md*

Protéger pour mieux exploiter

Le Conseil fédéral propose une modification de la loi sur le travail qui abaisse l'âge de protection des jeunes travailleurs. C'est la porte ouverte au travail de nuit et du dimanche.

Poussé notamment par les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification de la loi sur le travail (LTr) visant à abaisser l'âge de protection de la jeunesse de dix-neuf, respectivement vingt ans pour les apprentis, à dix-huit ans. Les jeunes travailleurs en dessous de cet âge ne peuvent pas travailler la nuit ou le dimanche. Il est piquant de constater que cette révision de la LTr est avant tout une revendication de secteurs économiques qui souffrent déjà aujourd'hui d'un manque important d'apprentis. Visiblement, les associations patronales concernées ne tirent pas les leçons de la mauvaise réputation qu'ont les conditions de travail dans leurs entreprises. Selon leurs argu-

ments, repris par le Conseil fédéral, cet abaissement est nécessaire pour accroître l'attrait de l'apprentissage.

Des conséquences négatives sur l'apprentissage

Réviser la LTr selon la proposition du Conseil Fédéral aurait au contraire des effets négatifs sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage en particulier. L'abaissement réduirait encore l'attractivité de l'apprentissage par rapport à la formation scolaire, l'école de maturité notamment, vers laquelle les jeunes se tournent de plus en plus. Cette tendance ne peut que s'accélérer si les conditions de travail des apprentis ne sont pas bonnes. Le travail de nuit ou en fin de semaine limite fortement les possibilités de formation continue (par exemple la maturité pro-

fessionnelle qui peut comporter rarement des cours du soir), les loisirs ou l'engagement associatif. Les gymnasiens n'ont eux aucune de ces contraintes. Obliger les jeunes à travailler la nuit ou le dimanche augmente aussi le risque d'accidents du travail. Or, selon une étude récente de l'Unité Multidisciplinaire de Santé des Adolescents du CHUV à Lausanne (UMSA) la santé physique et psychique des apprentis est moins bonne que celle des jeunes du même âge en formation scolaire, ce qui réduit d'autant l'attrait pour la formation professionnelle en entreprise.

Au lieu d'une réglementation unifiée dans le cadre de la LTr, le Conseil fédéral préfère laisser le soin aux partenaires sociaux de négocier des conditions plus favorables aux apprentis dans les quelque trois

cents ordonnances sur la formation professionnelle (toutes en révision pour cause de nouvelle loi).

Le Conseil fédéral doit abandonner cette révision et renoncer à diluer des règles aussi importantes que celles concernant la santé des jeunes travailleurs dans plusieurs centaines de textes législatifs. Espérons également qu'il se rendra compte que l'attrait de l'apprentissage ne doit pas diminuer chez les jeunes. En effet, alors que le nombre des entreprises formatrices est en nette baisse (voir *DP* n° 1584), un désintérêt des jeunes pour la formation professionnelle en entreprise sonnerait le glas d'un système pourtant performant. *jcs*

L'étude de l'UMSA en question (étude SMASH 2002) est disponible sur www.umsa.ch

Revue FAES

Travaux en cours

Le dernier numéro de la revue *Aspects de la Sécurité sociale* éditée par la Fédération suisse des employés en assurances sociales (FAES) est consacré aux chantiers de la protection sociale en Suisse.

Tatiana Monney, historienne de l'Université de Lausanne, re-compose le passé chahuté d'une assurance maternité toujours en gestation. Elle découvre la force symbolique et le désespoir infini de combats perdus et des échecs répétés. Malgré l'article constitutionnel voté en 1945,

tout projet d'envergure échoue face aux veto économiques et politiques, sinon sexistes. On se contente d'un minimum administratif et inégalitaire (initiative parlementaire Triponez). Sans parler du référendum qui menace. L'assurance maternité reste une malheureusement une belle promesse.

Les oubliés de la protection sociale réapparaissent dans les travaux de Stéphanne Rossini et de Brigitte Favre Baudraz de l'Université de Nauchâtel. Il s'agit de retrouver ceux qui pas-

sent à travers les mailles du filet social. Victimes de prestations ciblées, d'une chasse aux abus parfois obsessionnelle, des femmes et des hommes tombent dans une pauvreté anonyme sans issues. Car à trop vouloir sélectionner, on risque de manquer sa cible. Les chercheurs reconstruisent plus d'une centaine de biographies anodines, banales qui dégagent cependant la précarité qui lamine le corps social et le refus têtue de se soumettre au diktat de l'aide sociale.

David Muheim, chargé de recherche à l'Institut universitaire romand d'histoire de la médecine et de la santé de Lausanne, poursuit les traces des premiers projets d'assurance maladie entre 1893 et 1912. Il découvre que «l'idée d'une caisse publique unique financée de manière socialement équitable n'est ni nouvelle, ni absurde. Elle est politique.» *md*

FAES, *Aspects de la sécurité sociale*, n° 4, 2003.
www.feas.ch

Une descente aux enfers inéluctable

Les compétitions de ski ne séduisent plus le public. Le sport suisse et ses sponsors trouvent désormais leur bonheur dans la voile, le tennis et le football.

Ce week-end, la station bernoise de Wengen accueillera comme chaque année le cirque blanc pour les mythiques épreuves du Lauberhorn. Les skieurs suisses seront très certainement dans les profondeurs du classement comme depuis le début de la saison. La presse fait ses choux gras des déboires des skieurs helvètes; leurs homologues féminines sont aussi à la traîne et ne décrochent plus la timbale.

Les chiffres sont cruels pour le ski de compétition: le nombre de licenciés de *Swiss-Ski* a chuté à 5 600 en 2003

contre 6 100 en 1997 (cf. *Le Temps* du 7 janvier 2004). Force est de constater que si ce sport a de nombreux adeptes du dimanche, peu de jeunes s'investissent pour devenir les champions de demain. Et pour cause: équipement, déplacements et conditions météorologiques rendent ce sport éprouvant et surtout hors d'atteinte des bourses de la plupart des parents.

L'intérêt pour le ski de compétition diminue lentement mais sûrement depuis la génération de Pirmin Zurbriggen et consorts. Les annulations à répétition ne facilitent pas la

visibilité à la télévision. Le public et les sponsors se sont tournés vers d'autres disciplines. Avec un certain succès. Ainsi, 2003 fut une cuvée exceptionnelle pour le sport suisse sur le plan international: le Défi suisse Alinghi a remporté la plus prestigieuse compétition de voile, un joueur de tennis helvétique, Roger Federer, a gagné le tournoi le plus connu du monde et l'équipe suisse de football s'est qualifiée pour une compétition internationale majeure. Nos éternels rivaux sur les lattes ne peuvent afficher un tel palmarès: hormis son do-

maine réservé du ski, l'Autriche brille par son absence sur la scène sportive internationale.

Lors des championnats du monde de Crans-Montana en 1986, la Suisse entière avait les yeux rivés sur les pistes de ski. Mais qui allumera son téléviseur samedi pour regarder la descente de Wengen, pour autant que la météo le permette? Peu à peu, la Suisse a laissé tomber les skieurs pour se tourner vers d'autres sports. On attend déjà avec impatience de se mesurer aux Croates, Anglais et Français sur les terrains de football portugais. *ad*

Alpes

Des montagnes sans histoire

Pendant longtemps Denis de Rougemont fut en Suisse romande une sorte d'idéologue officiel des élites libérales. Ses thèses sur l'Europe des régions confortaient les Romands dans l'image qu'ils se faisaient d'eux-mêmes, celle d'une petite population qui aurait tout à gagner au cœur d'une Europe dans laquelle se dissoudraient les États. Cette conception est aujourd'hui bien obsolète, mais elle semble curieusement vivante chez nos voisins savoyards, qui se sentent sans doute un peu sur les marges de la nation française. L'ouvrage d'Honoré Coquet, *Les Alpes, enjeu des puissances européennes*, en témoigne.

Cet historien savoyard n'est pas le premier à rechercher une illusoire unité du massif alpin qui se traduirait par la volonté d'autonomie des communautés locales dont l'histoire de la Suisse est bien entendu l'exemple majeur. Le seul problème, et Honoré Coquet le démontre sans le vouloir, c'est que les Alpes n'ont pas

d'existence historique. Elles ont toujours été transparentes à la circulation économique, à l'activité diplomatique et aux mouvements des armées. La Suisse est la seule et unique exception. L'Autriche est aussi qualifiée de pays alpin, mais rappelons que ce caractère principalement montagnard est dû au démembrement de l'empire en 1918.

En fait, tout au long de l'histoire, aucune armée, aucun flux économique ou migratoire n'a jamais été arrêté par les Alpes. Les vallées sont profondes et basses, les cols faciles à franchir et difficiles à défendre. En fait l'intérêt principal de cet ouvrage est d'expliquer la raison pour laquelle les vallées du sud des Alpes, Tessin, Aoste, Suse, Adige ont une originalité linguistique ou politique qui les différencie de la plaine du Pô. *Jg*

Honoré Coquet, *Les Alpes, enjeu des puissances européennes*, l'Harmattan, 2003.

Les partis encaissent

La Liberté du 10 janvier a publié la part du canton de Fribourg aux frais des campagnes électorales des partis politiques ayant participé aux récentes élections fédérales. Huit formations en ont bénéficié alors que quatre, qui n'ont pas atteint 1% des suffrages, en ont été privées. Il s'agit de l'Union démocratique fédérale, du Parti évangélique, du Mouvement indépendant fribourgeois et d'Accès direct. Les bénéficiaires ont été le Parti socialiste fribourgeois (37 348 fr.), le Parti démocrate-chrétien (35 623 fr.), le Parti radical-démocratique (26 866 fr.), l'Union démocratique du centre (25 451 fr.), le Parti chrétien-social (10 702 fr.), les Verts (4 118 fr.), les Jeunes socialistes (2 628 fr.) et le Mouvement indépendant Solidarité-Citoyenne (2 263 fr.). Cela représente un total de 145 000 francs et fournit des indications précises sur la part cantonale aux frais, ce qui est intéressant. Mais nous aimerions connaître le coût total de ces campagnes, les gros donateurs, et pas seulement à Fribourg. *cfp*

Sur les ailes de l'inconnu

Un nombre croissant de compagnies et d'intermédiaires investissent le marché aérien. Il devient de plus en plus difficile de les identifier et d'en contrôler l'activité.

La perte de l'avion de Flash Airlines au-dessus de la Mer rouge a suscité une émotion qui a débordé les frontières françaises. Il vaut la peine de mentionner ici quelques faits. Les vingt plus grandes compagnies aériennes assurent 60% du trafic mondial et sont touchées par 20% des accidents. L'immense majorité des accidents concerne les petites compagnies. L'année 2003 a été la moins meurtrière de l'histoire de l'aviation depuis 1945 avec 162 accidents, entraînant le décès de 1204 personnes pour un total de plus de 1,5 milliard de passagers transportés! La probabilité de mourir en avion est infime.

Le transport aérien n'est pas une activité de tradition telle que la marine. La cloche de la Lloyd's ne sonne pas lorsqu'un avion tombe comme c'est le cas lors

de l'annonce d'un naufrage. Par contre le trafic aérien s'inspire de plus en plus des obscurités du fret maritime. Les naufrages de ces dernières années dans le golfe de Gascogne ont mis en évidence la difficulté d'identifier le propriétaire réel d'un navire. Il commence à en aller de même dans le monde de l'aviation.

La chute de l'avion de Flash Airlines a permis au grand public d'entendre parler d'entreprises dont il ignorait tout : *les consolidateurs*, ainsi qu'on les nomme au Québec, en fait des affréteurs en langage maritime, qui louent les services d'une compagnie aérienne et répartissent les sièges selon les besoins des organisateurs de voyages. Le vacancier moyen achètera son voyage dans une agence qui lui propose les produits sur catalogue d'un *tour operator* qui fait affréter un avion par une entrepri-

se spécialisée. Naturellement il s'agit là du cas des charters. Dans un vol régulier, l'acheteur du billet connaît le nom de la compagnie même si celui-ci s'effectue en partage de code.

Lorsqu'un navire en mauvais état sombre, il ne transporte en général pas de passagers et l'équipage y travaille en connaissance de cause. Le transport aérien ne doit pas glisser dans les travers de la marine marchande. La traçabilité qui existe aujourd'hui pour les produits alimentaires doit s'imposer pour les charters. L'OFAC qui a redoré son prestige avec l'interdiction en Suisse de Flash Airlines aurait une belle carte à jouer en proposant des mesures à ses partenaires européens. Mais en a-t-elle la volonté et dispose-t-elle du support politique adéquat? C'est une autre chanson. *jpg*

Courrier

A propos du «moins d'impôts»

Les arguments invoqués pour des baisses d'impôts sont la relance de l'économie par l'investissement et la consommation des particuliers, par la décharge des entreprises et la nécessité de rendre une région attrayante.

Il n'est pas inutile de rappeler que le produit des impôts ne s'évapore pas dans les caisses de l'État mais qu'il joue un rôle économique très important. L'État et les collectivités publiques sont de grands investisseurs et payeurs de salaires ; dans les cantons, les plus grands probablement. L'argent des contribuables retourne donc dans les circuits économiques et

les stimule. Les collectivités publiques construisent et entretiennent les routes, les écoles, les hôpitaux, les transports publics et financent bien des institutions comme les tribunaux, les musées, les bibliothèques, les théâtres, des centres culturels, des installations sportives et rémunèrent les personnels. Sauf exceptions, ces investissements n'intéressent pas le secteur privé puisqu'ils ne sont pas directement rentables mais ils lui donnent du travail. Les responsables des promotions économiques savent très bien ce qui rend une région attrayante. Qui voudrait vivre dans un désert ?

Le secteur privé a besoin des

impôts et de l'action de l'État sans lesquels il ne pourrait pas se développer. Inversement l'État a besoin du secteur privé qui remplit ses caisses par les impôts qu'il lui paie. Le partenariat et sa fécondité sont évidents : l'un n'existe pas sans l'autre. Les emprunts publics sont de bonnes affaires pour les banques ! Les mêmes remarques peuvent être faites à propos des prélèvements sociaux comme l'AVS puisqu'ils créent un pouvoir d'achat. Question : les dépenses privées sont-elles plus efficaces que les dépenses publiques pour relancer l'économie ?

Ce partenariat repose certes

sur un équilibre constamment à surveiller. Il ne faut asphyxier ni les contribuables ni les collectivités publiques.

Actuellement on est loin de l'asphyxie des contribuables. Il ne faut pas s'en plaindre puisque 20 à 30% d'entre eux, les plus riches assurent grâce à l'impôt progressif le fonctionnement des collectivités publiques. L'impôt contribue donc à la stimulation de l'économie et, en plus, à la redistribution de la richesse, à la diminution des inégalités, ce qui est un grand bienfait.

Nicolas Bonhôte
Hauterive (NE)

Heimatlos et vaudois

La correspondance entre le grand médecin lausannois et sa femme vient de paraître. On y découvre un homme empreint de pudeur et animé d'une vocation inébranlable pour la chirurgie.

L'hôpital cantonal, appellation originelle, est devenu le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). La référence au canton a disparu dans la nouvelle dénomination. On peut le regretter. Elle traduisait un lien identitaire. Les Vaudois savent que, quel que soit leur lieu de résidence, quelle que soit leur condition sociale, quelle que soit aussi la qualité des hôpitaux régionaux, ils peuvent trouver à l'hôpital cantonal les soins aigus requis. Ce lien ne reflète pas seulement les investissements lourds et les frais de fonctionnement élevés qu'assume le canton. Il a été aussi construit par plusieurs générations de médecins éminents. La filiation fut en chirurgie évidente. Frédéric Snagesser et Roger Mosimann furent formés par Pierre Decker, lui-même élève de César Roux. Dans l'institution César Roux a créé une véritable école.

La petite fille de César Roux, Jeanne-Marie Allier, a retrouvé la correspondance de son grand-père : une centaine de lettres adressées à sa femme. Contribution précieuse à la connaissance de Roux et à l'histoire de la création d'un enseignement

vaudois de la médecine, si l'on sait que César Roux dut faire ses études à Genève et à Berne, l'Académie vaudoise n'ayant pas encore créé de faculté de médecine.

Quelques relevés de lecture

La correspondance naît de l'absence et de la distance. Elle constitue donc un récit interrompu, de manière frustrante, quand les correspondants sont réunis.

Anne Bégoune était juive, ukrainienne, étudiante en médecine à Berne où César Roux la rencontra. Sa condition étrangère a pesé sur leur relation que Roux tint secrète à l'égard de sa famille, à l'exception de sa mère. Ses frères et sœurs le soutenaient financièrement et Roux semble avoir redouté qu'ils cessent leur appui. D'où des précautions constantes pour éviter d'être surpris comme s'il s'agissait d'une liaison coupable et qui surprennent chez cet homme direct et fonceur. Sa propre famille était pourtant suisse et vaudoise de fraîche date. Roux, ce grand Vaudois, est né *heimatlos* (voir encadré ci-dessous), bien que totalement intégré, son père ayant été instituteur, inspecteur scolaire, député radical. Mais peut-être qu'une jeune

femme juive et russe prenait à contre-pied cette volonté d'intégration.

La correspondance publiée n'est pas une intrusion indelicte dans la vie intime de Roux. Car ce qui frappe, c'est la grande pudeur épistolaire dont il fait preuve. Rien de plus compromettant que l'excuse rare et exceptionnelle d'avoir fait mal aux lèvres de sa fiancée pour l'avoir trop embrassée.

Mais surtout c'est la

volonté de César Roux d'aboutir dans ses études et d'accomplir sa vocation de chirurgien qui impressionne. Roux est un cas exemplaire où a fonctionné l'échelle sociale, sa mère étant veuve et la famille nombreuse. Brillant élève, brillant étudiant qui fut d'emblée remarqué et aidé par le grand chirurgien bernois Emil T. Kocher - futur prix Nobel de médecine - de réputation internationale et qui l'aida à faire une tournée de stages rapides en Autriche et en Allemagne. Tout semble s'enchaîner si opportunément qu'on oublierait sous cette aisance l'énergie, la force de travail de Roux que rien ne fait dévier.

On découvrira aussi l'engagement civique de Roux. Il aide pendant quelques semaines un confrère français soignant les blessés de guerre, ce qui nous vaut une reprise de la correspondance postée cette fois à Besançon. Il fut même conseiller communal et nommé, peu après son dernier mandat... bourgeois d'honneur de la ville de Lausanne.

Ernest Ansermet

Dans les années soixante, la ville de Lausanne octroya à Ernest Ansermet la bourgeoisie d'honneur. Ansermet était originaire de Mont-la-Ville, au flanc du Jura, où César Roux grandit dans la maison familiale. Coïncidence certes. Mais qui renvoie à une époque où le canton était la «caisse de résonance» permettant à quelques créateurs d'être entendus au-delà des limites locales. La résonance aujourd'hui semble avoir besoin en plus d'autres amplificateurs. *ag*

César Roux, *Un si petit homme*. Lettres à Anne Bégoune et quelques autres correspondants. Editions d'En Bas, 2003.

Benjamin Baudraz a non seulement établi rigoureusement le texte, mais a par ses recherches apporté des informations précieuses pour éclairer des circonstances évoquées par la correspondance.

Heimatlos

Les Roux étaient originaires d'une vallée française, proche de Sestrières qui se convertit d'abord à l'enseignement de Vaudès (la dissidence des Vaudois), puis au protestantisme. En 1685, Louis XIV ordonne l'éradication du protestantisme. Les Roux choisirent l'exil et se réfugièrent à Bex où ils purent résider, avec un statut de «tolérés» ou d'«incorporés».

En 1850, la Confédération décida que les *heimatlosen* devaient obtenir la citoyenneté suisse et cantonale. Vaud mit neuf ans pour légiférer, puis douze pour appliquer sa propre loi. Car il fallait trouver une commune qui accorde la bourgeoisie communale. Finalement, contre une forte rétribution, Sainte-Croix joua ce rôle en 1871. C'est ainsi que César Roux né en 1857 fut *heimatlos* jusqu'à l'âge de quatorze ans. Les Roux étaient arrivés en Pays de Vaud en 1685. Ils ont dû prendre racine pendant 186 ans avant d'être naturalisés.